



PARQUET FÉDÉRAL
Fédération Volley Wallonie-Bruxelles
Rue de Namur 84
5000 BEEZ

A l'attention de monsieur Joel KALNINS
joelkalnins5@gmail.com

Beez, le 27/01/2026

Dossier : **Pf.FVWB/2025-2026/11**

Copie à : Aywaille VC et madame Chiara GOOSSENS

Proposition d'accord à l'amiable

Monsieur,

Conformément au Règlement Juridique de la FVWB, je vous informe que j'ai décidé de donner suite aux faits relatés dans le rapport d'arbitrage rédigé par madame Chiara GOOSSENS, arbitre de la rencontre

L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Le 22/12/2025, mon Office reçoit le rapport d'arbitrage en bonne et due forme.

Conformément à l'annexe 2 du ROI du ROI RCPLgVB, les Commissions Judiciaires sont du ressort de la FVWB

« Aywaille contre Spa, il y a eu un incident avec le coach d'Aywaille qui est également joueur (n°8): Joël Kalnis. Durant les deux premiers sets, le coach d'Aywaille a beaucoup râlé et fait des commentaires tout en me regardant méchamment. J'ai appelé le capitaine pour dire que je ne voulais plus l'entendre. Lors d'un changement de set, je demande au coach de s'éloigner de la ligne des trois mètres car pendant certains échanges du set avant. Il se retrouvait dedans et je l'ai donc informé que si je le voyais dedans lorsque l'échange était terminé, que je sifflerais dès lors un remplacement, Ce dont il m'a répondu "ouais ouais" en retournant près de son équipe. Lors du 5ème set, il rentra sur le terrain pour un remplacement. A la fin du match, au moment de serrer la main, il me l'a prise d'une manière agressive et serrée fort en me disant : "Tu serais mieux pour arbitrer en P4"r je l'ai donc rajouté en commentaire. une fois le match igné, lai parlé à la personne de la table en lui disant qu'il agit de cette manière dans le but de m'intimider étant donné que j'étais une faut et qu'il faut recadrer ce genre de comportement (mon commentaire), Le coach 'Aywaille ayant entendu, a réagi en m'attaquant sur le fait que je ne savais pas siffler les doubles, sur ce rai répondu en disant qu'il y en avait tellement des deux côtés que j'ai préféré siffler les grosses pour laisser du jeu (et ce celles chaque fois contre Spa et non Aywaille. Sur ce, il mu répondu d'une manière grossière et agressive que je ne servais à rien et que je ne savais pas arbitrer tout en me tournant le dos. A ce moment-là, un des parents de Spa s'est même exclamé en disant qu'il n'y avait plus de respect envers moi »

Dans le cadre de l'enquête préliminaire :

Le 31/12/2025, mon Office vous demande votre version des faits ainsi que celle du marqueur de votre club.

Le 01/01/2026, mon Office reçoit votre version :

« (...)Je tiens tout d'abord à préciser que je n'ai jamais eu l'intention d'adopter une attitude agressive, intimidante ou irrespectueuse envers l'arbitre. Je pratique le volley-ball depuis plus de 24 ans et j'exerce pour la première année la fonction de coach. À ce jour, je n'ai jamais fait l'objet de remarques disciplinaires ni de sanctions.

Il est exact que je me suis retrouvé, à un moment de la rencontre, dans la zone des trois mètres. Cette situation n'était pas volontaire et résultait d'une méconnaissance de cette règle spécifique en tant que coach. Je n'ai jamais cherché à enfreindre le règlement ni à contester l'autorité arbitrale.

Concernant mon comportement, je conteste avoir adopté une attitude menaçante, que ce soit par le regard ou par des gestes. De même, le salut d'après-match s'est déroulé de manière tout à fait classique, sans aucun geste excessif ni intention déplacée.

À plusieurs reprises, j'ai tenté d'échanger verbalement avec l'arbitre dans le but de comprendre certaines décisions de jeu. Ces échanges n'ont pas pu avoir lieu, ce que je regrette, et cela a pu contribuer à une situation de tension ou d'incompréhension mutuelle.

Si certaines de mes paroles ou de mon attitude ont pu être perçues comme inappropriées, je le regrette sincèrement. Mon intention n'a jamais été de remettre en cause la personne de l'arbitre, mais uniquement de comprendre certaines situations de jeu, dans un cadre respectueux et sportif.

Je tiens également à préciser que toute interprétation liée au genre de l'arbitre ne correspond en rien à ma manière d'agir ni à mes convictions. Mon comportement aurait été strictement identique face à tout officiel, indépendamment de son identité.

Conscient de mes responsabilités en tant que coach, je réaffirme mon attachement aux valeurs de respect, de fair-play et de dialogue défendues par la Fédération (..) Kalnins Joël »

Le 05/01/2026, mon Office reçoit la version du marqueur, monsieur Eric ARNOULD :

« (..) Il me semble que tout se passait bien, dans un esprit sportif, même s'il est exact qu'il y a eu des rouspétances sur des décisions arbitrales.

Ces rouspétances, qui émanaient tantôt du coach d'Aywaille, tantôt de celui de Spa, ne m'ont toutefois pas semblé violentes ou extraordinairement nombreuses. Je pense qu'il s'agissait essentiellement d'appréciations des doubles touches et qu'elles s'équilibraient relativement de part et d'autre.

L'arbitre m'a paru gérer son match sans problème particulier et j'ai donc été très étonné qu'elle me dise, à la fin de la rencontre, qu'elle envisageait de rédiger un rapport.

En effet, de mémoire, il n'y a pas eu de carton jaune ou rouge, ni autre sanction; j'ai donc dit à l'arbitre que rien ne me semblait justifier un rapport.

Pris par la clôture de l'encodage, je n'ai pas été témoin de ce qu'elle relate lors des échanges de poignées de mains de la fin du match (serrage de main agressif, commentaires désobligeants, appui des supporters de Spa, ...).

Dans ce rapport, je lis que l'arbitre n'a pas reçu de soutien de la part des responsables du club d'Aywaille (case à cocher hors sujet puisqu'il n'y a pas eu de débordement)

Avant et pendant la rencontre entre les sets, mes échanges avec l'arbitre ont été tout à fait cordiaux ; nous avons parlé de nos équipes et matchs respectifs, mais aussi d'autres banalités comme notamment du parfum qu'elle portait.

Après la clôture de la tablette, j'ai dit à l'arbitre que, comme d'habitude et pour tous les référés qui viennent officier chez nous, le club lui offrait bien volontiers une boisson au bar.

Chiarra Goossens a décliné mon invitation, mais je ne sais plus pour quel motif (manque de temps le dimanche soir ou à cause de ce qu'elle a qualifié d'incident ?).

En résumé, des rouspétances oui, des deux côtés oui, puis, à la fin du match, seulement dans le chef du coach d'Aywaille du fait de la frustration de la défaite dans un match disputé (..) Eric Arnould. »

- Mon Office relève une contradiction entre la compréhension des faits qui vous sont reprochés et vos explications qui semblent sincères et empruntées d'une certaine sagesse.
- Mon Office relève que votre sanction peut être aggravée puisque vous étiez comme coach de l'équipe de Aywaille VC lors de la rencontre (article 26.8 du Règlement Juridique de la FVWB).

- Mon Office relève aussi que vous n'avez aucun antécédant.
- Mon Office ne relève aucun élément à l'encontre du club Aywaille VC qui, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB, pourrait être reconnu coresponsable du comportement de son coach.

Au vu de l'enquête préliminaire et des considérations qui précèdent, une sanction appropriée est donc requise.

Conformément aux articles 27.1 du Règlement Juridique de la FVWB, mon Office vous propose le **règlement à l'amiable** suivant :

- Monsieur **Joel KALNINS** (licence numéro 450503065, affilié au club de Aywaille VC) est sanctionné d'un avertissement.
- Conformément à l'article 25.2 du Règlement Juridique de la FVWB, un montant forfaitaire de 50 euros est à verser pour le 27/02/2026 sur le compte BE69 0011 4444 2978 de la FVWB avec, en communication, les références du dossier.
- Aucune sanction n'est prise à l'égard de Aywaille VC

Vous êtes invité(e)(s) à contacter mon office (parquet@fvwb.be) au plus tard le 03/02/2026 pour m'informer si cet accord à l'amiable vous convient.

Dès acceptation, dans le délai imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

Si vous ne donnez pas suite à cette proposition, vous serez en principe cité(e)(s) à comparaître devant le Comité Juridique compétent.

Veuillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus.

A l'audience du Comité Juridique, le Parquet fédéral peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance (frais forfaitaires et déplacements du Comité Juridique, Parquet et témoins) seront à charge de votre club.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Michael SURETING
Procureur fédéral FVWB